

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2010 - ALLEGRE

Budget principal de la CCPA:

Le montant du budget de fonctionnement s'élève à 1 337 305€.

Les subventions attribuées aux associations sont les suivantes :

Basket : 5 500€ ; Centre de Loisirs CCPA : 25 700€ ; GAM : 3 700€ ; Hand : 500€ ; Judo : 2 500€ ; Halte garderie : 10 000€ ; Relais d'Assistants Maternelles : 15 000€ ; Multi accueil : 125 000 € ; Office de Tourisme : 34 897.14€ ; Tennis : 1 500€ ; Promotion Animation (Fête CCPA) : 2 500€ ; Collecte des plastiques agricoles : 500€ ; Finale départementale de labours (Jeunes agriculteurs du Canton d'Allègre) : 1 000€

Le montant du budget d'investissement s'élève à 645 891.75€.

Il comprend les fonds de concours attribués aux communes, les annuités d'emprunt, l'étude d'une zone de développement éolien, le solde de la muséographie de la Maison du Mont Bar à Allègre, divers travaux à prévoir sur les bâtiments existants de la CCPA, le logiciel du Système Informatisé de Géographie du cadastre, le nouveau site Internet de la CCPA, les travaux de rénovation de l'Office de Tourisme de Saint Paulien, les frais d'études de l'Espace Bien Etre de Saint Paulien.

Le budget principal de la CCPA est voté : 25 pour, 0 contre, 3 abstentions.

Budget annexe ZAE :

Le budget annexe de la ZAE est de 17 091.56€ en fonctionnement et de 28 362.16€ en investissement. La subvention d'équilibre est de 16 800€.

Le budget annexe ZAE est voté : 25 pour, 0 contre, 3 abstentions.

Budget annexe ZI Croix de la Dame :

Le budget annexe de la ZI de la Croix de la Dame est de 35 842.62€ en fonctionnement et de 100 220.71€ en investissement.

La subvention d'équilibre est de 29 500€.

Le budget annexe ZI de la Croix de la Dame est voté : 25 pour, 0 contre, 3 abstentions.

Vote des taux d'imposition 2009 :

Les taux 2010 sont augmentés de 10% environ. Ils deviennent : Taxe d'habitation : 2.89% ; Taxe foncière (bâti) : 4.04% ; Taxe foncière (non bâti) : 13.90% ; Taxe professionnelle : 2.62% ; Taxe professionnelle de zone : 10.90%.

Espace Bien Etre à Saint Paulien :

Afin de compléter l'espace aquatique du Chomeil à Saint Paulien, il est décidé par 22 voix pour, 5 contre et 1 abstention de réaliser un « espace bien être- détente- remise en forme » entre la piscine couverte et le gymnase passé sous la forme des marchés publics.

Zone de Développement Eolien :

Après la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, la Communauté de Communes du Langeadois et la commune de St Georges d'Aurac, il est décidé de lancer par 25 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, une consultation pour la recherche d'un cabinet d'études permettant d'identifier une Zone de Développement Eolien sur la commune de Fix St Geneys.

Classement de l'Office de Tourisme et communes touristiques :

Le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme, ainsi que la dénomination de communes touristiques pour Allègre et Saint Paulien est sollicité auprès de la Préfecture.

Maitrise d'œuvre de l'Espace Bien Etre :

Après consultation, le cabinet Brouillat Jean Michel est retenu comme maître d'œuvre de l'Espace Bien Etre de Saint Paulien afin de réaliser un dossier au niveau APS d'ici fin juin nous permettant de solliciter les subventions auprès des organismes.